



Tout professionnel

2 jours
soit 14hIntra-établissement
Inter-établissementRemise d'une
attestation individuelle
de formation

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

En effet, nous adaptons notre accompagnement ainsi que l'ensemble de nos processus, méthodologie et support à toutes les situations. **Notre référent handicap se tient à votre disposition.**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les dangers et les risques professionnels liés à l'activité de votre entreprise et de ses salariés
- Analyser les risques pour la sécurité et la santé au travail afin de constituer un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) conforme
- Apprendre à rédiger, compléter et mettre à jour efficacement son document unique, en respectant les exigences réglementaires et les principes de prévention

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1 : COMPRENDRE LE DISPOSITIF GLOBAL DU DUERP

- Les définitions clés : DUERP, prévention, et risques professionnels
- Les enjeux pour l'entreprise et les salariés dans l'élaboration du document unique
- Les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du DUERP

MODULE 2 : ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

- Réaliser un pré-diagnostic pour identifier les postes à haut risque
- Repérer les dangers et les risques associés à chaque poste de travail
- Coter, analyser et hiérarchiser les risques afin de prioriser les mesures

MODULE 3 : RÉDIGER ET ORGANISER UN DUERP EN RÉPONDANT AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

- Retranscrire et structurer les résultats de l'évaluation des risques
- Identifier et mettre en évidence les postes prioritaires
- Garantir un suivi régulier et une mise à jour du document unique

MODULE 4 : ÉLABORER UN PLAN D' ACTIONS

- Définir et planifier les mesures de prévention
- Intégrer toutes les composantes nécessaires à chaque mesure
- Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'efficacité des actions

MODULE 5 : COMMUNIQUER ET MOBILISER AUTOUR DU PROJET DE PRÉVENTION

- Informer sur le projet et son évolution auprès des travailleurs
- Initier une démarche globale en mobilisant tous les acteurs de l'entreprise

MÉTHODES / MOYENS PÉDAGOGIQUES



- Notre approche pédagogique s'appuie sur des méthodes de pédagogie active et participative : études de cas, ateliers pratiques et mises en application
- Les participants acquièrent les connaissances réglementaires relatives à l'obligation d'évaluation des risques professionnels et à la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Les séquences pédagogiques abordent le cadre juridique, les principes généraux de prévention, les méthodes d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques, ainsi que les modalités de mise à jour et de suivi du document unique
- Les exercices pratiques permettent de réaliser une analyse de situations de travail, d'identifier les dangers, d'évaluer les risques, de définir des mesures de prévention adaptées et de construire un plan d'actions
- Les participants travaillent sur des exemples concrets ou sur les situations rencontrées dans leur propre structure afin de produire un DUERP opérationnel, conforme aux exigences réglementaires et adapté à leur activité
- Feuilles d'émargements
- Questionnaire des attentes de la formation

MÉTHODES D'ÉVALUATION



- L'évaluation est réalisée de manière continue tout au long de la formation au moyen de questionnaires, d'études de cas, de travaux pratiques et de mises en situation
- Les compétences sont évaluées sur la capacité des participants à identifier les dangers, à analyser et hiérarchiser les risques professionnels, à appliquer les principes généraux de prévention, à rédiger ou mettre à jour un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, à élaborer un plan d'actions de prévention pertinent et à assurer le suivi de la démarche au sein de leur établissement
- Questionnaires d'évaluation des acquis
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation et évaluation des impacts
- À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux critères d'évaluation reçoivent une attestation de fin de formation

QUALIFICATION DU FORMATEUR



- Formateur spécialiste en santé et sécurité au travail
- Formateur spécialisé en évaluation des risques professionnels

